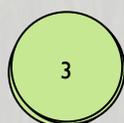


# BULLETIN MUNICIPAL

Mai 2025

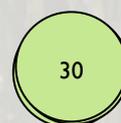
## Dans ce numéro :



Edito



Zoom : nos sportifs



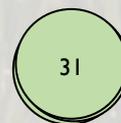
Pêle-Mêle



Budget 2025



Ecocitoyenneté



Page de l'opposition



Bilan fin de mandat



Ecole



Agenda



Service technique



Cadre de vie

# Mémo



## Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45

## Horaires du secrétariat de mairie

**Lun au ven :**

8h45-12h00

**Lun, mer, ven :**

14h00 - 18h00

**1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois**

9 h - 12h00

**Téléphone mairie**

**05 55 75 81 01**

**mail**

[contact@saintjouvent.com](mailto:contact@saintjouvent.com)

**Site internet**

[www.saintjouvent.com/](http://www.saintjouvent.com/)

**page Facebook :**

[www.facebook.com/  
StJouvent](http://www.facebook.com/StJouvent)

**En cas d'urgence**

**06 71 25 25 82**



**Ecole Maternelle :** 05 55 75 61 14

**Ecole Élémentaire :** 05 55 75 62 85

[ce.0870367b@ac-limoges.fr](mailto:ce.0870367b@ac-limoges.fr)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* - 12h10	13h30* - 15h50
Mercredi	9h00* - 11h40	-

\*accueil 10 min avant.



## ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



## RAM les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

**Marlène BUREAU :**

06 79 78 36 74

[ram@elan87.fr](mailto:ram@elan87.fr)

## Bulletin municipal mai 2025

**Directrice de la publication :** Jany-Claude SOLIS, maire

**Réalisation et conception :** Christelle DUBLANCHE,  
Commission démocratie locale

**Impression :** G.D.S.

Édité à 850 exemplaires

**Distribution :** Elus de la Majorité

Photo de couverture mise à disposition par Loïc PAQUIER

# EDITO



Chères Jouventiennes, chers Jouventiens,

Le 8 mai 2025, nous avons commémoré les 80 ans de la fin de la guerre en Europe avec les enfants du Conseil Municipal. C'est l'occasion dans ce bulletin de mettre à l'honneur quelques-uns de nos anciens qui ont accueilli des réfugiés dans leur maison. Après ce conflit s'est ouverte une période de paix et de progrès social dans une grande promesse de droits et de libertés pour le plus grand nombre. Certes, les crises ont jalonné ces décennies, mais l'essentiel est longtemps demeuré : la confiance dans l'avenir et le sentiment d'une destinée solidaire et commune des peuples. Cette promesse souvent bousculée, mise à mal par la cupidité et les impérialismes, est désormais en danger. Le contexte international n'a jamais été aussi anxiogène et la situation nationale ne nous aide pas à rester optimistes. Face aux crises que traverse notre pays, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité comme d'efficacité et un repère pour les Français. Heureusement que notre pays bénéficie de ce socle d'innovation et de performance publique pour apporter nombre de services de proximité aux habitants, pour renforcer les liens entre eux, pour améliorer leur qualité de

vie et pour porter des projets concrets pour l'avenir. Heureusement aussi qu'il y aura toujours des personnes pour, comme il y a 80 ans, défendre nos valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité !

Nous nous réjouissons de l'aboutissement, après plusieurs mois de travaux, du premier grand projet de notre mandature : la nouvelle salle des mariages et du Conseil municipal est bientôt terminée et son inauguration officielle est prévue le mercredi 11 juin à 17h00. Ces investissements, indispensables à l'amélioration de notre patrimoine communal, se font dans le cadre d'une saine et vertueuse maîtrise du budget. Voté lors du conseil municipal du mois d'avril, le budget 2025 concilie dépenses de fonctionnement optimisées malgré des difficultés exogènes dues à de très fortes augmentations dans de nombreux secteurs et investissements raisonnés. Ce bulletin vous en présentera tous les contours.

2025 sera la dernière année complète de notre mandat. Une dernière ligne droite pour accomplir notre tâche conformément aux engagements pris devant vous lors des élections municipales de 2020. Il me semble opportun de vous

rendre compte des actions menées ces cinq dernières années d'autant que j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections.

Ce bulletin sera aussi l'occasion de réaliser un tour d'horizon de notre école : ses projets, ses réussites et les difficultés rencontrées, de vous informer des évolutions de personnel dans notre service technique, de vous présenter les réussites d'une association méconnue de notre commune, Team Saint-Jouvent Racing TRUCK, de vous parler de l'état d'avancement du PLU, de saluer l'arrivée de notre fleuriste, notre coiffeuse et de féliciter notre boulanger lauréat d'un prix écolabel. Enfin, la photo de couverture nous a été offerte par Loïc PAQUIER, photographe autodidacte, habitant notre commune, merci à lui !

Alors bonne lecture à tous,

**Le Maire,**

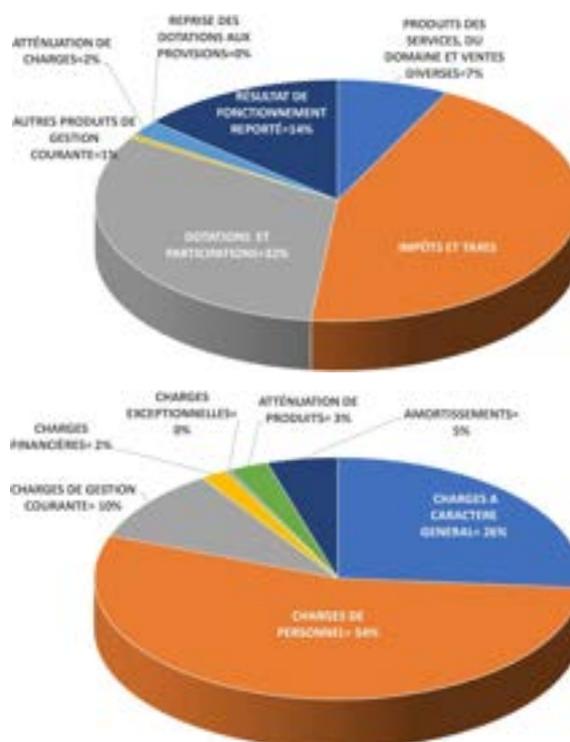
**Jany-Claude SOLIS**

## Budget

Le budget de fonctionnement affiche **un résultat excédentaire** pour l'exercice de **272 763,48 €**.

Compte-tenu du report du solde positif de 2023 d'un montant de 246 529,27 €, le budget de fonctionnement affiche au final **un solde positif de 519 272,75 €**.

## Résultats 2024



**Recettes  
de fonctionnement :**  
**1 796 761,71 €**

**Dépenses  
de fonctionnement :**  
**1 277 288,96 €**

### Côté recettes :

Les recettes de fonctionnement (**879 € en moyenne par habitant**) sont largement inférieures à celles des communes de notre strate que ce soit au niveau départemental, régional ou national.

### Côté dépenses :

L'évolution des charges à caractère général est maîtrisée malgré :

- la hausse significative des coûts d'énergie et des frais alimentaires ; la dépense par habitant (199 € en moyenne par habitant) est largement inférieure à celle des communes de notre strate que ce soit au niveau départemental, régional ou national,
- le remboursement à un niveau de 50% du déficit de la petite enfance (ALSH Chamborêt) au prorata de la fréquentation des enfants de Saint-Jouvent ainsi que la participation aux coûts de voirie et assainissement comme définis dans le pacte fiscal et financier.

A contrario, les dépenses de personnel évoluent plus vite que la moyenne des autres communes, du fait du fort absentéisme (954 jours d'absences maladie en 2024). Comme dans les autres communes, Saint-Jouvent a dû absorber les augmentations des points d'indice pour tous les agents de la fonction publique territoriale. Pour rappel, les dernières augmentations du point d'indice sont intervenues en janvier 2024 (5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents de catégorie A, B et C), en juillet 2023, avec une revalorisation de 1,5 %, après une hausse exceptionnelle de 3,5 % en juillet 2022, sous l'effet de l'inflation.

**Le budget d'investissement 2024 affiche un déficit** de 114 982,25 € au 31/12/2024, puisque plusieurs dossiers ne seront facturés qu'en 2025 (travaux de la rue du Stade, fin de la réhabilitation des anciens ateliers et isolation de la salle polyvalente d'où un RAR (Reste à Réaliser) important de dépenses de 432 818,28 € bien supérieur au RAR des recettes de 130 125,53 €). Au total, le besoin de financement en investissement est de 417 675 €. Il sera financé par l'excédent de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement ont été très importantes en 2024 et le niveau d'endettement en 2024 est de 302 € en moyenne par habitant. Alors que le niveau de ces dépenses correspond à la moyenne des dépenses d'équipement des communes de notre strate que ce soit au niveau départemental, régional ou national, le niveau d'endettement est, lui, très nettement inférieur et il a baissé de 15% par rapport à 2023.

## Récapitulatif des investissements communaux 2024

### VOIRIE



- Remise en état par la commune de la rue du stade,
- Accès PMR pour l'aire de jeux,
- Radars pédagogiques.

### BATIMENTS

- Poursuite de la réhabilitation des anciens ateliers,
- Poursuite des travaux d'isolation avec le changement des fenêtres de l'école élémentaire et des portes de la salle polyvalente,
- Sécurisation des équipements informatiques en classe de maternelle, et à la cantine.



Pour rappel, ces travaux ont été réalisés avec le soutien du département et de l'Etat qui ont octroyé, sur 2024, différentes subventions d'un montant total de, respectivement, 49732,87 € et 1780,85 €. A noter que ces sommes ne prennent pas en compte les Restes à Réaliser engendrés par les retards pris sur certains travaux (rue du stade et anciens ateliers).



Et grâce à l'aide d'autres financeurs :

- Remise en état par **ELAN** de la VC8 à Romanet et de la VC5 à la Pouyade,
- Enfouissement des réseaux par le **SEHV** et changement des candélabres au lieu-dit La Grande Forêt depuis les RIVAILLES jusqu'à la limite de la commune,
- Installation par **Orange** de la fibre sur l'ensemble de la commune.

## L'essentiel du budget 2025

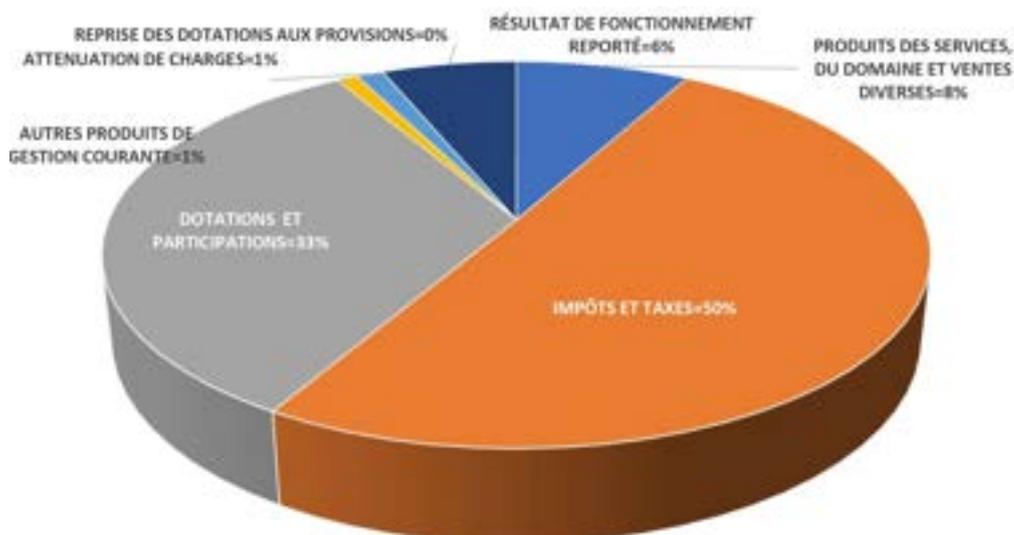
### Le budget de fonctionnement

La situation financière de la commune est beaucoup plus fragile pour 2025 comparativement à 2024 pour les raisons suivantes :

#### Côté recettes :

- un résultat reporté 2025 moindre de près de 145 000 €,
- une baisse des recettes liée notamment à la compensation par l'Etat sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui passe de 90€ par enfant à 50 €,
- la diminution du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) reversé à la commune.

**Recettes de fonctionnement : 1 624 020,67 €**



#### Côté dépenses :

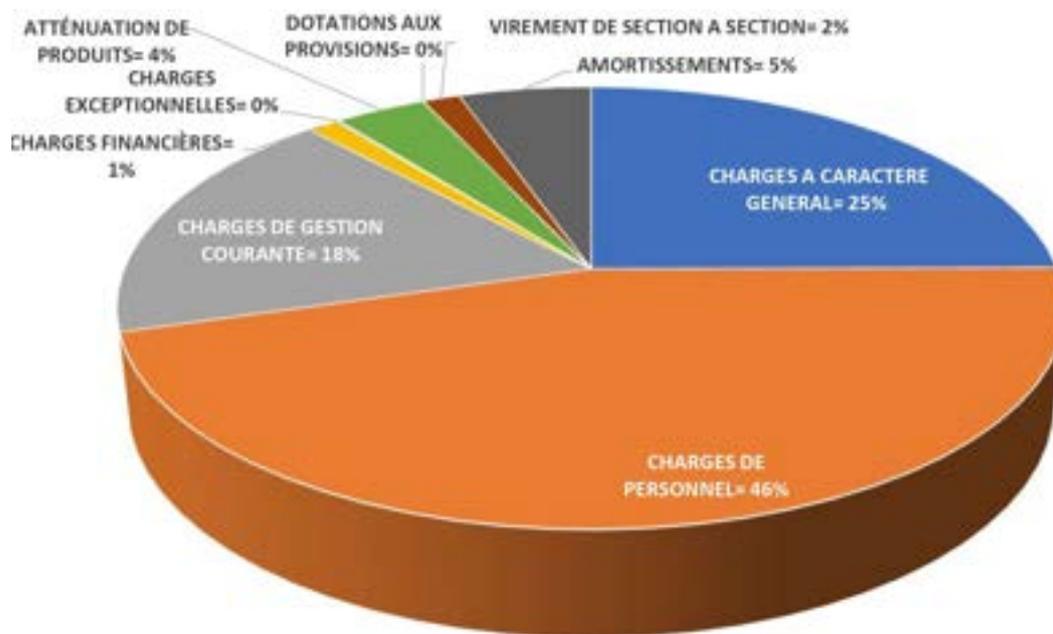
- une augmentation importante des charges patronales avec l'augmentation des cotisations d'assurance maladie et de retraite (+12% entre 2024 et 2028),
- une hausse de 2% du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,
- une augmentation des cotisations d'assurance,
- des sommes dues à ELAN dans le cadre du pacte fiscal et financier : +34000€,

L'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 a perturbé l'élaboration des budgets locaux. Entre économies et dépenses nouvelles, les arbitrages sont complexes en cette dernière année de mandat.

- et surtout un risque de contentieux sur une vente réalisée par la commune lors du mandat précédent nous oblige à prévoir 150 000 € (140 000€ de condamnation + 10 000 € de remboursement de frais d'honoraires).

Sans une issue favorable au recouvrement contentieux, nous aurons beaucoup de difficultés à financer nos prochains investissements. Ainsi, après plusieurs années de stabilité de notre fiscalité locale, une augmentation des taux en 2025 a été votée pour compenser en partie cette diminution et perte à venir. Elle permettra de continuer les investissements indispensables à notre commune.

### Dépenses de fonctionnement : 1 624 020,67 €



### Evolution de la fiscalité

Année	Taxe d'habitation	Taxe foncière pour les propriétés bâties (TFPB)						Total	Taxe foncière PNB
		Commune	Département	Intercommunalité	Taxes spéciales	TEOM	GEMAPI		
2020	12,70%	20,31%	18,96%	1,01%	0,214%	10%	50,494%	70,23%	
2021	12,70%	39,27%		1,27%	0,180%	11%	51,720%	70,23%	
2022	12,70%	39,27%		1,58%	0,165%	12,1%	53,352%	70,23%	
2023	12,70%	40,25%		1,58%	0,166%	0,263%	42,259%	71,98%	
2024	12,70%	40,25%		1,98%	0,162%	0,24%	42,632%	71,98%	
2025	13,02%	41,26%		1,98%			43,240%	73,78%	

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

**PNB** : Propriétés Non Bâties

## *Bilan de fin de mandat*

### **Affronter ensemble la crise sanitaire**

Nous avons été élus le 15 mars 2020, soit 2 jours avant le début du 1<sup>er</sup> confinement et le conseil municipal d'installation de la nouvelle équipe s'est tenu le 26 mai.

Notre 1<sup>ère</sup> tâche fut de remettre en route l'école début juin et chaque samedi, l'Education Nationale envoyait un nouveau protocole à mettre en place le lundi suivant alors que nous devons voter le budget sans l'aide précieuse d'une secrétaire de mairie qui était en congé de maladie. L'équipe du bureau municipal (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués) a travaillé dur et dès 2021 a organisé 3 centres de vaccination temporaires malgré l'absence de médecins et l'avis défavorable de l'Agence régionale de santé.

## **Tour d'horizon des actions menées pendant ce mandat**

Malgré les crises successives, nous avons réussi à développer notre projet. Beaucoup de nos engagements sont déjà concrétisés, allant même au-delà de notre programme.

Même si le mandat n'est pas achevé, afin de respecter les règles de communication qui empêchent une équipe sortante de communiquer sur ses résultats dans les 6 mois qui précèdent un vote, nous avons choisi de vous rendre compte de notre bilan.

Durant ce mandat, par l'investissement de tous, élus et agents municipaux qui nous accompagnent au quotidien, nous avons visé à favoriser le vivre ensemble, garantir la qualité d'un bassin de vie, faire en sorte que nos enfants grandissent dans un environnement sain et préservé qui fait la fierté de notre territoire.

### **Laïcité, solidarité, citoyenneté**

Dès la rentrée 2020, nous avons organisé chaque année une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants. La création en 2021 du Conseil Municipal des Enfants fut une véritable réussite. Nous remercions Sandrine Redon qui a accepté d'en être l'animatrice.

Pour permettre à chacun de suivre l'actualité jouvettienne ou mieux comprendre les choix opérés :

- dès 2020, la commune a mis en place l'application Panneau Pocket et une lettre mensuelle recto-verso qui rappelle les événements du mois passé et l'agenda du mois à venir ; ces deux outils permettent notamment de relayer les actions de nos associations,
- depuis 2021, 3 bulletins municipaux par an sont distribués par les élus de la majorité et une refonte de notre site Internet a permis de le rendre plus accessible, plus complet et en accord avec les normes RGPD,
- en 2023, un plan guide de la commune a été mis à disposition gratuitement en mairie,
- depuis 2024, un agenda financé par nos fournisseurs et distribué gratuitement permet d'avoir en permanence les coordonnées utiles de la commune (mairie, écoles, associations, communauté de communes).

Afin de permettre les échanges avec les Jouvettiens, l'équipe mit en place début 2021 des élus-référents par groupe de village, sans succès, il faut le reconnaître. Elle lui substitua deux petits-déjeuners citoyens par an pour venir à votre rencontre.

Depuis 2021, une journée écocitoyenne réunit également les Jouventiens bénévoles, petits et grands, pour contribuer à rendre plus propre notre commune.

A partir de 2022, avec les enfants du Conseil municipal, nous invitons les parents des enfants nés l'année précédente à planter un arbre à l'arboretum.

La cérémonie des vœux est également l'occasion d'une rencontre avec tous les Jouventiens qui le souhaitent pour faire le point sur les projets réalisés ou engagés par la commune.



L'appel à l'heure civique n'a malheureusement pas eu l'écho souhaité : seuls deux Jouventiens se sont manifestés, rendant impossible la réalisation d'une aide bénévole à ceux qui pouvaient en avoir besoin.

L'équipe municipale a également eu à cœur de faciliter la vie des associations :

- en leur octroyant la gratuité de la salle polyvalente une fois par an,
- en mettant à disposition ses installations, en les entretenant régulièrement, voire en les renouvelant avec leur aide, comme par exemple les tapis de tatami pour le judo, en se procurant du matériel complémentaire (achat d'un barnum),
- ou encore en leur octroyant des subventions chaque année et des subventions exceptionnelles en cas de besoin.

Ainsi, 6 nouvelles associations ont vu le jour. Nombre de ces associations nous aident régulièrement à donner vie au village par leurs propres manifestations ou en contribuant ensemble à une animation organisée par la mairie (Salon des Artistes, soirée théâtre, marché gourmand, Buis Blues Festival, Festi'zac). Qu'elles en soient remerciées !

Nous avons également acquis 3 défibrillateurs et assurons les contrôles de tous nos espaces afin de garantir la réalisation en toute sécurité des activités proposées par nos associations. Nous avons budgété cette année le changement de l'avancée de scène et la réalisation de locaux associatifs destinés aux jeunes et aux chasseurs. La réalisation de ces locaux dépendra néanmoins de l'octroi ou non de subventions.

La mise à l'honneur de Jouventiens est également une nouveauté du mandat : sportifs, écoliers, agriculteurs, commerçants, tous ceux qui contribuent à améliorer l'image de notre commune ont fait l'objet d'articles dans notre bulletin.

La création avec l'ODHAC de 4 pavillons seniors engagée lors du précédent mandat, l'adhésion à l'Association Aide aux Seniors et la distribution des colis de Noël prouvent que nos anciens ne sont pas oubliés. Depuis 2021, le PIMMS Médiation parcourt le territoire d'ELAN, selon un planning préétabli. Labellisé France Services, le PIMMS propose des services de proximité aux habitants. Des médiateurs sociaux sont en charge d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, d'expliquer documents et courriers, d'aider à réaliser les demandes en Préfecture, d'orienter vers les structures adaptées ou vers les services partenaires... Même si la caserne de Nantiat n'est pas sur notre territoire, nous avons choisi de participer à sa rénovation.

## Bilan de fin de mandat

### Réussir l'école

Offrir à nos enfants les meilleures chances pour réussir est la meilleure manière d'assurer à l'espace rural les perspectives de son développement. Nous savons aussi que cette responsabilité de faire de l'école le "plus bel atout" de notre territoire est largement partagée avec les enseignants et les familles.

C'est pourquoi notre implication a été totale tant dans l'accueil périscolaire que dans l'aide au fonctionnement de l'enseignement : achat de livres à la BCD, voyages scolaires, matériel mis à disposition, formation du personnel communal, etc... Malgré la perte de deux classes, nous avons maintenu un budget constant de soutien à nos enfants.

Nous avons ainsi investi dans les deux écoles : installation de contrôles d'accès, réfection de la toiture et isolation du grenier à l'école maternelle, changement de fenêtres et pose de volets roulants à l'école élémentaire, renouvellement des tableaux numériques, changement de l'éclairage en lampes LED, rénovation des peintures en moyenne et grande section et de la pièce de vie qui relie les deux classes au rez de chaussée, réfection de la façade nord de l'école élémentaire, ajout de WC dans la BCD, réfection, cette année, des toilettes de la classe de moyenne et grande section.

Côté périscolaire, nous avons mis en place la tarification sociale à 1 €, créé une annexe de l'ALSH avec ELAN pour accueillir nos enfants le mercredi et aménagé des placards dans la garderie. Au restaurant scolaire, plusieurs actions ont eu lieu afin d'avoir recours à des produits bruts, de saison, issus de producteurs locaux tout en diversifiant l'offre végétarienne et alternative.

A l'extérieur, nous avons créé une aire de jeux et une piste pour un accès facilité aux parents avec poussette et PMR. L'arboretum évolue chaque année : ruches décorées par les enfants et arbres de naissance. La visite régulière des sangliers nous oblige à clôturer cet espace. Nous en profiterons pour niveler le terrain et aménager le chemin pour le rendre plus accessible par temps de pluie. Avec les enfants de l'école, nous mettons en place une signalétique d'orientation (panneau aire terrestre) ou de description des arbres implantés.

Pour les pique-niques, bancs et table ont été installés à côté de la Glane près du pont du chemin de Boisse.

Enfin, grâce au conseil municipal des enfants, le vieux chêne devant la mairie a retrouvé une seconde vie : sculpté par Monsieur Ratineau, le chêne est transformé en une œuvre originale.



## Une voirie pour tous

Cet objectif est difficile à mettre en place et ne pourra être réalisé que dans la durée d'autant qu'il nécessite des moyens de plus en plus difficiles à mobiliser, qu'il concerne plusieurs niveaux de collectivités (commune, communauté de communes, département, Etat) et qu'il requiert une vision partagée de l'espace.

Côté sécurisation, nous avons mis en zone 30 l'ensemble du bourg et créé un ralentisseur rue de Bel Air. Nous réfléchissons actuellement avec l'ATEC (Agence Technique Départementale) à une sécurisation de la traversée du village de Neuvillas. Nous avons investi dans deux radars pédagogiques actuellement implantés route de la Forêt.

Dans le bourg, nous avons refait la rue du Stade et l'allée du Puy du Roi à hauteur des numéros 18 et 20. Nous envisageons des travaux Chemin de la rue et VC219 (Chemin du Dougneix)

Durant ce mandat, la Communauté de communes ELAN a réalisé ou va réaliser le re-goudronnage des routes suivantes pour un montant total de 334 103 € TTC (dont 40% sont subventionnés par le département) :

- VC1, depuis le croisement de la Route des Maisons jusqu'au Tabarlet,
- VC5, de la D128 à Boisse,
- VC8, route de Romanet
- VC201 qui part de la VC5 et traverse le village de La Pouyade,
- VC202 qui part de la VC 6 et aboutit au hameau de Fougeras,
- VC212, Allée des Rivailles
- VC220, desserte du village de Fontbesse à la Rue, part du CD 7 et aboutit à la VC3,
- VC226, Chemin de Sénélas,
- VC228, Chemin des maisons,
- VC234, Chemin de la Grelle,
- VC236, Chemin des Bruyères.

Chaque année, la commune participe en fonctionnement à hauteur de 49 909 € TTC soit 299 454 € TTC sur la mandature et depuis 2024 en investissement à hauteur de 19 575 € TTC soit un total de 39 150 € TTC.

Par convention, la commune de Saint-Jouvent met à disposition d'ELAN son personnel pour assurer la surveillance, l'entretien des accotements (fauchage et débroussaillage des talus), le rebouchage des nids de poule avec des opérations de point à temps, des réparations diverses sur la chaussée. De 2020 à 2023, elle a reçu en contrepartie 36 795,60 € TTC/an et en 2024 et 2025 (suite à la délibération 2024/76 du 18 avril) 25 348,08 € TTC/an soit un total de près de 200 000 € sur la mandature soit l'équivalent d'un salaire chargé d'adjoint technique. Il est évident que l'entretien de la voirie communale requiert plus d'un agent par an d'autant que la météo pluvieuse de ces dernières années favorise la pousse des talus. Notre priorité reste la sécurité routière tout en conciliant la biodiversité. C'est pourquoi si nous assurons un entretien intensif de la banquette, le fauchage des talus est retardé autant que possible.

Une autre de nos actions consiste en la délivrance d'arrêtés de voirie et /ou de circulation pour permettre des occupations temporaires du domaine public ou organiser la circulation. Chaque année, nous délivrons en moyenne 40 arrêtés de voirie et 40 arrêtés de circulation, 2 fois plus que dans le mandat précédent.

## Bilan de fin de mandat

### Résoudre l'impossible équation des déchets



La compétence des ordures ménagères n'est pas une compétence municipale mais les inciviles répétés font de nos éco-points des immondices insalubres qui attirent les rats. Le maire, s'il dispose d'un pouvoir de police en matière de salubrité publique, est impuissant sans la collaboration de tous à traquer les indécents. La commune nettoie toutes les semaines les éco points mais à peine le travail réalisé qu'apparaissent de nouveaux déchets désespérant voisins des éco-points et personnel technique lassé de ce travail peu gratifiant !

La commune reste responsable de la voirie du bourg et des chemins ruraux. Initialement, la communauté de communes ELAN était responsable de l'entretien des sentiers de randonnée de l'ex-Communauté de communes AGD (PDIPR). Depuis 2024, par la délibération 2024/107 du 20 juin, ELAN a jugé inéquitable de n'assurer l'entretien des chemins de randonnée que sur une partie de son territoire et a choisi de ne plus entretenir que le circuit des carrières pour la commune de Saint-Jouvent. L'entretien des 2 autres circuits de randonnée (circuit de la forêt et sentier des Bordes) est désormais à la charge de la commune. Force est de constater que sur ce point, la météo pluvieuse et des absences répétées de personnel technique ont conduit à un peu de retard mais c'est maintenant à jour. Pour les autres chemins ruraux, il appartient aux riverains de les entretenir.

### Gagner en sécurité et améliorer notre espace public

En continuité du mandat précédent, les opérations d'enfouissement qui portent sur les réseaux aériens de distribution publique d'électricité et de télécommunications électroniques sont programmées chaque année afin de gagner en sécurité, qualité et d'améliorer l'espace public.

Avec l'aide du SEHV (Syndicat d'Electricité de Haute-Vienne), nous avons poursuivi l'enfouissement des réseaux sur Neuvillas, la route de la Gare, la route de la Grande Forêt et la rue des Rivailles et profité de ces opérations pour remplacer les candélabres par un éclairage public moins énergivore. Nous avons également choisi de réduire la pollution lumineuse et notre facture énergétique en augmentant la plage horaire d'extinction des lumières publiques.

### Réhabiliter et entretenir les réseaux d'eau

Fournir à l'ensemble de notre population une eau de qualité en quantité suffisante et permanente, telle est la mission qu'assure Limoges Métropole (LM) pour notre commune. LM garantit la qualité de l'eau potable et assure le remplacement des canalisations vieillissantes, surtout celles en PVC installées avant les années 1980, pour prévenir la migration de substances nocives comme le Chlorure de Vinyle Monomère. Ainsi durant ce mandat, LM a étendu son réseau d'eau potable rue René Perrot et remplacé les canalisations d'eau potable, rue du Stade et aux lieux-dits La Ribière, La Couture, de Romanet aux Meynieux et sur une partie de la rue de l'Ancienne Poste et prévu une partie de la rue de Bel Air.

Les eaux usées sont collectées par les réseaux d'assainissement (égouts), qui les acheminent vers une station d'épuration collective, sauf quand l'habitation n'est pas reliée au réseau public - dans ce cas, elles sont reversées dans une fosse septique. En station d'épuration, elles passent par différentes étapes de dépollution avant d'être rejetées dans la nature, afin de réintégrer le cycle naturel de l'eau.

La responsabilité de l'assainissement a été confiée à ELAN depuis 2019. Nos agents interviennent chaque semaine pour nettoyer les abords de la lagune. ELAN nous reverse en compensation 1700 €/an, un montant largement insuffisant pour compenser les heures réalisées.

### **Sauvegarder et développer notre patrimoine**

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la responsabilité des communes a été renforcée en matière de protection et de valorisation du patrimoine. Les maires sont les garants de la protection du patrimoine local et doivent s'assurer de sa transmission aux générations futures.

Pour ne rien simplifier, nous avons eu à faire face à l'augmentation des coûts d'énergie et à ses conséquences : en ayant fait augmenter le prix du fonctionnement de notre collectivité, cette crise a directement impacté le budget des travaux qui, eux-mêmes, auraient permis de faire des économies d'énergie. C'est pourquoi, dès le début de notre mandat, nous avons fait réaliser par le SEHV un diagnostic énergie sur l'ensemble de nos bâtiments recevant du public pour identifier des sources d'économie et permettre un meilleur confort face aux variations climatiques hiver comme été ; nous avons consacré un budget important aux opérations d'isolation.

Outre les travaux réalisés dans les écoles, nous avons isolé le grenier de la mairie, changé les 7 portes-fenêtres de la salle polyvalente, isolé l'appartement communal. Nous avons également remplacé le thermostat de chauffage dans l'Eglise, le circulateur du circuit de chauffage dans la garderie et les convecteurs du salon de coiffure. Nous allons fermer l'ouverture en haut du Clocher de l'Eglise et poser des grillages aux fenêtres du clocher. Nous allons également remplacer la porte de la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire).

Nous avons aussi décidé de développer notre patrimoine en transformant les anciens ateliers Cardeau en une salle qui servira de salle des mariages, de salle du Conseil Municipal et de salle pour les associations libérant ainsi des espaces pour les activités périscolaires, les particuliers, en installant une salle des archives au-dessus de la BCD, en créant des toilettes pour la bibliothèque. Des faillites ont retardé l'achèvement de ce projet qui devrait être inauguré le 11 juin prochain. Le coût du marché initial est de 623 717 € HT auquel il faudra rajouter un coût supplémentaire pour la nouvelle entreprise SEBC qui a repris en cours de route les travaux initiés par l'entreprise Lacoutière. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 98 760 € par le département et 218 300 € par l'Etat (DETR et DSIL).

Développer le patrimoine, c'est aussi favoriser le commerce et accueillir de nouveaux habitants. La compétence de développement économique est du ressort d'ELAN qui a permis en 2021 l'installation d'un garage et en septembre 2023 la réouverture de la boulangerie. Ces deux commerces sont grandement appréciés des habitants. En 2024, ELAN a changé les chaudières à gaz des appartements dont elle est bailleur réussissant enfin à attirer de nouveaux locataires.

Pour la commune, en 2025, nous avons accueilli une nouvelle coiffeuse et recherchons activement un locataire pour l'appartement communal. Côté privé, un fleuriste et une boutique Arts et Loisirs ont vu le jour en 2024.



## Bilan de fin de mandat

### **Vous accompagner dans vos projets**

L'urbanisme est l'un des domaines majeurs qui ont été décentralisés aux communes en 1983. Avec l'aide du service instructeur d'Elan, nous instruisons chaque année environ 150 dossiers.

Enfin, nous avons dû lancer la révision du PLU indispensable pour conserver en 2027 la possibilité d'accueillir de nouvelles constructions, le PLU actuel qui date de 2006 et dont la dernière révision a eu lieu en 2012 n'étant pas conforme au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Enfin et surtout, le marché mensuel moribond en 2020 a repris des couleurs grâce à l'investissement de notre adjoint en charge et 25 à 30 commerces sont présents les premiers dimanches du mois (hormis en janvier). Chasse aux œufs, Citrouille d'Halloween et marché de Noël deviennent des incontournables. Les 40 ans du marché ont donné prétexte à la réalisation d'un marché gourmand que nous devrions reconduire en juin 2025.

Développer le patrimoine, c'est également assurer son attractivité en permettant l'accès au haut débit tant pour les mobiles que pour la téléphonie fixe. L'installation d'un pylône TDF à Bel Air en 2021 et la généralisation de la fibre en 2024 ont permis de dynamiser notre commune et de réduire la fracture numérique.

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus. Pour tous, c'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne. C'est pourquoi en 2024, nous avons procédé à l'adressage de toutes les habitations et versé les adresses dans la Base adresses Nationales, l'une des 9 bases de données du service public des données de référence. Le site national des adresses, [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr), référence l'intégralité des adresses du territoire et les rend utilisables par toutes et tous.

Le cimetière fait aussi partie de notre patrimoine ainsi que le colombarium. Durant ce mandat, la commune a assuré la reprise de tombes en état d'abandon et agrandi le colombarium en 2022. L'entretien du cimetière est désormais assuré sans l'usage de produits phytosanitaires.

La notion de patrimoine recouvre également le patrimoine naturel : à notre arrivée en 2020, le patrimoine communal forestier était de 32,10 ha. En fin de mandat, la forêt communale est de 62 ha 62 ares 50 centiares grâce notamment à l'acquisition en 2021 de 28 hectares 42 ares 29 centiares. La commune a renouvelé avec l'Office National des Forêts une convention d'aménagement de sa forêt jusqu'en 2044.

Parce que l'avenir énergétique de notre territoire est important, nous avons également soutenu le projet d'implantation d'un parc agri-voltaïque. Outre l'intérêt de garantir une ressource importante en énergie, ce projet apportera des ressources supplémentaires à la commune grâce à l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau).

### **Remettre de l'ordre dans nos bâtiments et nos archives**

A notre arrivée, l'atelier, les greniers des bâtiments publics, l'ancien atelier débordaient de vieux meubles, cartons, livres ou objets de toutes sortes. Agents techniques et administratifs se sont attelés pour classer,

garder, ordonner ces espaces afin de les rendre à nouveau accessibles et rangés.

Bien plus qu'une simple contrainte légale, l'archivage de documents répond à des enjeux essentiels et peut apporter une réelle valeur ajoutée à notre organisation. La salle des archives était inaccessible et l'archivage, pendant 37 ans, avait consisté à mettre chaque année dans une boîte d'archives les documents sans tri, sans classement et sans application des consignes d'archivage. Le mandat n'aura pas suffi à finaliser ce chantier.

### **Faciliter le quotidien du personnel pour mieux répondre à vos attentes**

Au cours du mandat, nous avons :

- équipé les élus et nos agents de moyens modernes : tablettes pour les conseillers municipaux, ordinateurs pour les adjoints, double écran à chaque poste de secrétariat et nouveaux ordinateurs en 2025,
- aménagé le secrétariat avec des bureaux plus ergonomiques et répondant à la fonction de chacun,
- créé une plateforme de stockage aux ateliers municipaux, acquis un nouveau tracteur, une épareuse et renouvelé de nombreux petits matériels,
- redéfini les bases de travail avec les agents (règlement intérieur, évolution du RIFSEEP\*),
- fait assurer de nombreuses formations.

### **Une maîtrise du budget**

Le budget a été impacté par un accroissement des charges de personnel qui s'explique par des causes exogènes (augmentation de la valeur du point d'indice et des cotisations salariales) et par le taux d'absentéisme important : quand une personne est absente, on la paye, on s'efforce de la remplacer et de former le remplaçant. Chaque année, malgré les crises successives qui touchent les budgets communaux et malgré les difficultés récurrentes de personnel, nous vous avons présenté un compte administratif et un compte de gestion dégagant une excellente capacité d'autofinancement (CAF).

Ce résultat est primordial pour la bonne marche d'une commune : assurer le remboursement des capitaux des emprunts en cours et à venir (si besoin) et autofinancer, partiellement ou en totalité, de nouveaux projets. De plus, cette CAF prouve notre très bonne capacité de désendettement. Entre 2020 et 2024, la dette municipale a été réduite en passant de 892 064 € en 2020 à 507 582 € en 2025, et ce en augmentant de façon très raisonnable le taux communal des impôts. A l'heure où les sources de subventions risquent de se réduire comme peau de chagrin, nous laissons à nos successeurs une situation financière saine.

Finalement, grâce au travail collectif impliquant élus et services communaux et à une gestion rigoureuse, des investissements structurants pour l'avenir ont pu être réalisés.

\*RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État

## Présentation de la nouvelle équipe

Le service technique constitue le pilier sur lequel repose la gestion des infrastructures de la commune. Il couvre une gamme étendue de responsabilités, de l'entretien, de la voirie et des espaces verts à la maintenance des bâtiments publics et à l'organisation des manifestations communales.

Chaque jour, vous rencontrez ou croisez dans ses fonctions un de nos agents : qu'il fauche, qu'il tonde, qu'il monte un chapiteau ou nettoie un éco-point, par son action, il contribue directement à rendre Saint-Jouvent plus belle, plus propre, plus pratique.

### Nos agents

Depuis notre dernier article en mai 2021, notre équipe a profondément changé. Bienvenue à Fabrice, Jean-Marie, Maxime qui ont remplacé nos agents et à Flavien qui remplace un agent en maladie.



De gauche à droite :  
Jean-François LEBLANC,  
Jean-Marie VIGNAUD ,  
Fabrice DEMOULINGER,  
Flavien PAPUCHON  
et Maxime MANGENOT

Dans la fonction publique territoriale, l'agent polyvalent des services techniques assure le travail dans cinq grands domaines.

### La voirie

Cet axe technique regroupe de nombreuses missions essentielles au maintien en état des voies de la commune car, si la Communauté de Communes assure les gros investissements, nos agents prennent en charge l'aménagement et la réparation de la chaussée, des nids-de-poule, des bordures, des regards et du mobilier urbain, entres autres. Ils gèrent également la propreté des voiries, le nettoyage des fossés et des accotements, le désencombrement des voiries, la signalisation verticale et horizontale.

Nos agents assurent également l'entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales et des lagunes.

Enfin, si les éco-points sont relevés par le SYDED, le nettoyage autour des conteneurs est effectué par nos agents. Cette tâche ingrate est de plus en plus lourde à effectuer à cause du dépôt sauvage d'ordures ménagères ou autres à côté des éco-points. Le civisme et le respect des lieux est l'affaire de tous. Merci de nous aider en traquant les indéclicats.

### **Les espaces verts**

En veillant au bon maintien des espaces verts, ils jouent un rôle clé dans l'amélioration du cadre de vie. Leur travail est multiple : taillage, élagage, fleurissement, tonte.

### **La conservation du patrimoine municipal**

Nos agents gèrent également les bâtiments communaux en s'assurant de leur état et en réalisant les petits travaux de maintenance (maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, peinture, etc.) ; ils s'assurent que les ERP (Etablissements Recevant du Public) sont en bon état et accueillants pour la population.

### **L'entretien du cimetière municipal**

Avoir un cimetière propre est une marque de respect pour nos morts. Depuis juillet 2022, il est interdit de faire usage de produits phytosanitaires dans les cimetières. Un bon point pour la planète, mais un casse-tête pour les communes qui se retrouvent face à un défi de taille : continuer à entretenir ces espaces publics de recueillement sans faire exploser le budget ni épuiser leurs agents... Si la commune doit entretenir les allées, les familles, elles, doivent nettoyer autour de leur concession. Une obligation pas toujours respectée. Il y a aussi la problématique des tombes anciennes, qui ne sont plus visitées...

### **Le soutien aux manifestations culturelles et associatives**

Que ce soit pour la préparation d'un spectacle, la mise en place de stands, de décorations de Noël ou l'organisation du marché mensuel, les services techniques assurent la logistique des manifestations culturelles.

Leur implication permet de mener à bien l'organisation de ces moments importants pour la population avec des solutions logistiques ou un support technique.

La polyvalence des agents du service technique est une force. Elle leur permet d'intervenir en petit entretien dans tous les domaines. Ils sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels.

## Zoom : nos sportifs

### Pour participer à la coupe de France :

il faut s'inscrire en début d'année sur une catégorie et participer à toutes les courses de la saison. Les essais chronos débutent le samedi matin et définissent la position de départ pour la manche n°1, puis le départ de la manche n°2. Ces deux premières manches permettent d'obtenir des points. Idem le dimanche matin avec de nouveau des essais chronos puis une manche n°3 et une manche n°4. Les points obtenus définissent le classement de la grille de départ pour la course de l'après-midi.

Les circuits comptent 7 tours de 1 à 1,2 km. Des circuits alternatifs dits « jokers » doivent être pris 2 fois par manche. Ils font perdre du temps, un peu comme les arrêts au stand en F1, il faut gérer le moment où on les utilise.

## Interview de Pascal GRAND

**Bonjour Pascal ! Pour commencer, pouvez-vous vous présenter et nous expliquer ce qui vous a amené à pratiquer le Camion Cross ?**

J'ai commencé mon activité de transport de marchandises à Saint-Jouvent en 1991. C'est en côtoyant une personne de Saint-Junien qui pratiquait le Camion Cross que je suis tout d'abord entré dans l'organisation de l'ASA (Association Sport Automobile) Terre de Saint-Junien. Puis, j'ai eu envie de piloter. Je suis alors entré dans une autre équipe en tant que pilote en 2001, j'avais alors 40 ans, et ce n'est pas commun de commencer à cet âge !

**Et Nicolas ?**

Mon fils Nicolas est venu sur les circuits dès l'âge de 5 ans. En grandissant, il a apporté de l'aide sur la mécanique du camion puis il a commencé la compétition à 18 ans, en 2010.

**Et pourquoi cette passion pour ce sport ?**

Tout d'abord pour tout ce qui concerne la préparation du camion : j'aime l'association de mécanique et d'ingénierie pour l'amélioration des performances. J'ai toujours eu un attrait pour la mécanique, puisqu'étudiant, j'ai obtenu un DUT (Diplôme Universitaire Technologique) en génie mécanique à l'Université de Limoges. Ça m'a aidé sur le développement des châssis et puis, par le biais de mon travail, j'ai forcément dû m'intéresser aux moteurs des véhicules.

Et puis, c'est tout aussi intéressant d'aller ensuite sur le terrain et voir les résultats de cette préparation lors des courses. Enfin, à ne pas oublier, toute la convivialité autour de ce sport et l'esprit d'entraide.

Nicolas est tombé dedans quand il était petit, lui aussi a obtenu un DUT génie mécanique à Limoges et une licence pro conception de système automobile qu'il a préparée à Orléans.

**Depuis quand existe l'association Team Saint Jouvent Racing Trucks ?**

Elle a été créée fin décembre 2004 et compte actuellement une vingtaine de bénévoles. Actuellement, seul Nicolas pilote, mais il faut toute une équipe autour de lui : pour la mécanique, la logistique, l'intendance. D'ailleurs, nous cherchons toujours des bonnes volontés, surtout pour l'intendance : ainsi un cuisinier ou une cuisinière bénévoles prêts à nous suivre sur les courses seraient accueillis à bras ouverts !

**Y a-t-il plusieurs catégories ? Et comment se déroulent les courses ?**

Il y a 4 catégories : tout d'abord dans les moins de 3,5 tonnes, les « camions légers », avec seulement quelques modifications possibles et les « camions super légers » avec de grosses modifications y compris la possibilité de reculer le moteur, puis dans les plus de 3,5 tonnes, les « camions cross » proches des séries mais avec la possibilité de modifier la puissance, ils font 4,5 à 6 t à



vide et les **camions « super cross »** avec là aussi la possibilité de déplacer le moteur. Notre camion actuel est un Renault Premium 420 CV DCI. Après préparation, nous estimons atteindre les 800-850 CV.

### ***Il est possible de s'entraîner ?***

Malheureusement, non, car le circuit le plus proche, celui de Saint-Junien, n'est pas accessible hormis une seule fois, le jour des portes ouvertes. C'est un problème puisque, le résultat de ce travail de préparation, est découvert lors des courses !

### ***Allez-vous dans toute la France ?***

Oui, la compétition a compté jusqu'à 11 courses dont même une au Portugal il y a quelques années. Elle en compte actuellement 5 : Elne près de Perpignan, Baud dans le Morbihan, près de Lorient, Allogny dans le Cher, Lessay dans le Cotentin et enfin Saint-Junien les 30 et 31 août. A Saint-Junien, nous avons entre 3500 et 5000 personnes à chaque fois !

C'est d'ailleurs sympa de finir la saison tout près de chez nous ! C'est l'occasion d'y inviter tous nos amis et nos sponsors.

### ***Participer aux courses demande une logistique importante ?***

Oui, c'est beaucoup de logistique, il faut partir le vendredi et revenir le lundi. Le transport du camion cross se fait en camion via une remorque aména-

gée avec une cellule pour l'habitation et une autre pour le camion cross lui-même. L'équipe qui se déplace compte, en plus du pilote, le mécano, les personnes pour l'intendance, soit 10 à 25 personnes.

### ***Les images de ces courses sont impressionnantes, est-ce un sport dangereux ?***

Non, beaucoup de camions se sont déjà retournés, mais rarement un pilote s'est blessé. Ça m'est arrivé, mais sans gravité. Tout est bien sécurisé, un peu comme en Formule 1, avec des arceaux de sécurité, un casque intégral, un Hans pour le cou, des harnais 5 points, des gants, des sous-vêtements et une combinaison ignifugés.

D'ailleurs, je m'occupe, au niveau national, de la commission « camion cross » qui rédige le règlement technique pour assurer la sécurité des pilotes.

### ***Quelles qualités faut-il avoir pour pratiquer un tel sport ?***

Savoir rester calme et concentré mais aussi avoir la niaque au bon moment ! Pouvoir analyser un problème ou un manque de performance pour le retranscrire aux mécanos dans le but de faire des modifications en course et lors des préparations.

### ***Pourriez-vous nous faire un résumé de vos palmarès ?***

J'ai gagné deux fois la Coupe de France, une en catégorie

« léger » et l'autre en « standard ». Et Nicolas a aussi remporté 2 fois le titre de champion de France, en « super cross » et en « cross. » Nous avons affiché les mêmes taux de réussite avec 58 % de podiums au total.

### ***Et comment s'annonce cette saison de courses ?***

Nous avons fait un travail sur l'efficacité du camion. Nous avons validé les modifications effectuées l'année précédente et certains points faibles ont été retravaillés.

La première course aura lieu le 22 avril. Il y a 51 pilotes répartis sur 4 catégories, mais 8 camions en même temps, pas plus, pour la sécurité des pilotes et des spectateurs.

### ***Quels sont vos objectifs ?***

Remporter la Coupe, bien sûr ! Et nous avons la volonté, à terme, d'aller vers le Super Cross.

### ***Finalement, c'est une passion familiale ?***

Oui, toute la famille est impliquée et c'est chouette !



### Compostage à la cantine—non au gaspillage !

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de réduction des déchets, la mairie souhaite renforcer ses engagements en matière d'éco-exemplarité. À cet effet, une convention a été signée avec le SYDED afin de bénéficier d'un accompagnement technique et matériel pour la mise en place d'actions ciblées. La convention porte sur les domaines suivants :

- tri du papier et des emballages,
- prévention et gestion autonome des déchets verts,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- compostage des déchets alimentaires.

Ainsi, nous nous sommes engagés à composter les déchets alimentaires de la cantine scolaire et à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire. Si le compostage est une action nouvelle, à laquelle les enfants vont être sensibilisés et sur laquelle, ils vont être acteurs en triant les restes de leur assiette à la fin du repas, la lutte

contre le gaspillage alimentaire est déjà bien entamée au vu des résultats obtenus lors des pesées réalisées par le personnel du SYDED : **29 g de nourriture gaspillée par élève et par repas** (soit 560 kg/an avec un coût associé de 3 300 €/an) ce qui est plutôt faible au regard de la moyenne SYDED qui est de **68 g/enfant**. Les mesures déjà prises sont les suivantes : quantité servie selon la demande de l'enfant et, sur seulement quelques jours par période, des repas pouvant être différents selon les tables afin d'utiliser les stocks plutôt que les jeter. Si un jour, votre enfant vous informe qu'il n'a pas eu le menu annoncé comme les autres tables, ce n'est pas une punition mais c'est une mesure de bon sens, on évite de jeter les stocks, comme à la maison ! Il reste, pour faire encore mieux, à essayer d'avoir une meilleure connaissance des effectifs au jour le jour pour ajuster au mieux le nombre de repas.



#### Journée écocitoyenne



La journée écocitoyenne s'est déroulée le samedi 15 mars 2025 dans le cadre de l'opération "J'aime la nature propre" portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). 50 kg de déchets ont été collectés !

Journée écocitoyenne



Bravo aux participants !

Que dire des pollueurs ?



## Eco-défis : le boulanger de Saint-Jouvent à l'honneur

Jeudi 24 mars à Nantiat, 10 artisans et commerçants de la Communauté de Communes ELAN ont été mis à l'honneur pour leur engagement en faveur de la transition écologique. Monsieur CHAABANE, boulanger du Fournil de Saint-Jouvent, faisait partie des 10 lauréats. Madame le Maire a eu le plaisir de lui remettre le trophée des éco-défis fabriqué par Franck Tioni, artisan maroquinier installé à Saint-Sylvestre. Réalisée en cuir, cette pièce incarne le lien fort entre transition écologique et valorisation du savoir-faire local.



Source : <https://www.limoges.cci.fr/actualite/les-eco-defis-un-accompagnement-la-transition-ecologique>

## Commémoration des 80 ans de l'armistice

Le 8 mai 2025, nous avons fêté les quatre-vingts ans de l'armistice.

L'occasion aussi de se remémorer des résistants civils et pacifiques, qui, sans armes au poignet, ont accueilli des familles juives. On les appelle les « justes ».

Plus de 4 200 Français et Françaises ont reçu cette distinction décernée par l'institut israélien Yad Vashem qui récompense les non- Juifs ayant sauvé au moins un Juif au cours de la Shoah. Ils tiennent dans notre mémoire collective une place qui, sans occulter la tragédie de la Shoah, rappelle qu'une autre France a existé face à celle de Vichy. Parmi ces anonymes figuraient des membres des clergés catholique et protestant, des instituteurs, des militants, des paysans, des commerçants, etc. Certains de ces héros parfois solitaires, mais plus souvent soutenus par des réseaux de solidarités ou encore des familles disséminées dans le tissu rural ont habité Saint-Jouvent qui fut une terre de refuge. C'est le cas de Madame Simone PERRIER qui, avec ses parents, fut reconnue juste en septembre 2008. Récemment, Monsieur Laurent SAMAMA est venu nous demander de l'aider à chercher les descendants de la personne qui avait accueilli sa mère Simone Lévy alors âgée de 16 ans au hameau de Massac. C'est après le décès de cette dernière qu'il a retrouvé des échanges épistolaires de ses grands-parents avec la famille Gauthier. Nous l'avons mis en relation avec Patrick LINET, petit fils de Mélanie et Pierre GAUTHIER. Monsieur SAMAMA cherche également à rencontrer des descendants d'Yvonne GAUTHIER et souhaite retrouver l'adresse de la maison à Massac qui aurait servi de refuge à plusieurs juifs. Merci à tous ceux qui auraient des informations de prendre contact avec Madame Le Maire.

Source : *Histoire des Justes en France* / Patrick Cabanel, Dunod

**Cette année, les CM1 et CM2 ont participé à un concours de lecture.**

12 enfants ont été sélectionnés pour la finale de l'école. Devant un jury composé de personnes de la commune, ils ont tour à tour présenté leur lecture. Thévy et Raphaël ont été choisis pour représenter l'école de Saint-Jouvent lors de la finale départementale. Thévy et sa peste de Cendrillon, Raphaël et son poney d'enfer se sont retrouvés à la bibliothèque de Limoges devant un public nombreux. Cette fois, ils allaient devoir défendre leur livre face à 18 autres enfants ! Malgré leur trac, ils ont tous les deux réussi à séduire le jury. Thévy a été déclarée gagnante. La voilà partie pour la finale régionale à Angoulême.

## La lecture, c'est cool !

*Texte et interview réalisés par les CM1 de la classe de Maitresse Sandrine*

### **Thévy, samedi 14 avril, tu t'es rendue à la finale régionale. Est-ce que cela s'est bien passé ?**

Oui mais c'était un peu trop long car j'ai lu la dernière. Je suis arrivée à 13h30 et je n'ai lu qu'à 17h !

### **Du coup la finale a duré combien de temps ?**

4h et demi ! Sacrée finale !

### **As-tu stressé ?**

A la finale départementale, beaucoup, j'ai même pleuré avant de lire. Mais à Angoulême, pas du tout !

### **Le public était-il nombreux ?**

Oh oui, environ 200 personnes ! Mais sur scène, avec les spots, on ne les voyait pas. Et en plus on savait que tout le monde était bienveillant alors ... Ce n'était pas trop stressant !

### **Quelles impressions gardes-tu de cette journée ?**

Le plaisir d'avoir fait découvrir mon livre au public. Je me suis même fait une amie !

### **As-tu gagné de la confiance en toi ?**

Oui car à l'étape régionale, je n'ai vraiment pas stressé et maintenant je trouve que je parle plus facilement à des gens que je ne connais pas.



### **Par quels sentiments es-tu passée durant ta lecture ?**

Au début, comme j'étais stressée, j'avais tendance à commencer vite ma lecture. Puis, au fil des pages, j'étais plus détendue et j'avais l'impression de lire devant une amie, pour elle.

### **Et à la fin de ta lecture, tu te sentais comment ?**

Très soulagée, j'avais réussi à tout lire ... sans bégayer !

### **Comment as-tu choisi ton texte ?**

Quand Monsieur Laizet nous a présenté l'extrait, je l'ai trouvé intéressant, avec des mots compliqués, mais un texte rempli d'humour et de mauvaise foi. Il y avait aussi des dialogues ce qui rend le texte plus vivant. J'ai adoré !

### **As-tu eu du mal à choisir ton livre ?**

Non, je l'ai adoré tout de suite ! Mais j'avoue aujourd'hui que si je l'avais découvert après le roman « Les mamies attaquent », le choix aurait été plus compliqué !



### **As-tu aimé participer au concours ?**

J'ai adoré ! Cette expérience m'a donné du courage, j'ose davantage essayer de découvrir de nouveaux livres. J'ai aussi rencontré des gens et même créé des liens avec Olivia.

### **Qui est Olivia ? Et finalement, as-tu gagné ?**

Olivia, c'est une amie que je me suis faite à Angoulême, lors de la finale. Elle vient de Poitiers et c'est elle qui a gagné ! Elle représentera notre région à Paris lors de la grande finale des Petits Champions de la Lecture.

Moi, je n'ai pas l'impression d'avoir perdu car j'ai rencontré des gens, pris du plaisir, été applaudie, rendu fier ma famille, ma maîtresse, mon école, mes copains ... Alors c'est décidé ... L'année prochaine, je retente l'aventure !

## **Les deux classes passent à l'attaque !**

Le 24 janvier, nos classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 ont participé à une rencontre USEP Jeux d'opposition à la Halle aux sports de Chaptelat.

Avec deux classes de Compreignac, nous avons aidé Kibatou à retrouver le chemin de sa maison. Pour cela, nous avons réalisé de nombreux combats contre les animaux de la forêt : nous avons sorti les ours du chemin, traversé la rivière aux crocodiles, lutté contre le serpent rampant, défié le lion...

Grâce à notre force et notre courage, Kibatou a pu rentrer chez lui et pour nous remercier, celui-ci nous a offert notre diplôme de petit lutteur. Nous avons passé une matinée très sportive et nous nous sommes bien amusés avec les parents accompagnateurs.



*Les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2*

## **Permis piéton en CE2 !**

Le mardi 25 mars, tous les élèves de CE2 de l'école ont obtenu leur permis piéton. C'est un projet destiné aux élèves de CE2 pour apprendre à circuler en toute sécurité en tant que piéton : les enfants sont donc sensibilisés aux dangers de la route, au respect des panneaux.



A cette occasion, nous avons rencontré deux gendarmes des casernes de Nieul et d'Aixe sur Vienne, ils nous ont fait passer les tests et ont présenté leur métier en répondant à nos nombreuses questions. Nous avons également retrouvé ce jour-là, M. Paillet, bénévole à la MAIF, qui était intervenu dans notre école pour nous présenter ce projet.

Nous sommes maintenant prêts pour être des piétons vigilants et circuler en toute sécurité.

*Les élèves de CE2*

## Sortie à l'aquarium

Vendredi 14 février, avec la classe de CE1-CE2, nous sommes allés à l'Aquarium de Limoges.

D'abord, nous avons fait un atelier durant lequel nous devions identifier, avec les yeux fermés, les poissons, les œufs et les coraux qui étaient posés dans nos mains.

Ensuite, nous avons visité l'Aquarium. Nous avons vu des hippocampes, des requins, des anguilles, des murènes, des caïmans, des méduses, des poissons globes, des tortues, des étoiles de mer, des sangsues, des poissons-chats, des piranhas, des raies, des carpes et bien d'autres... Nous avons même pu nourrir les poissons. Il fallait plonger notre main dans l'eau et ils venaient manger la nourriture dedans. Il y avait un aquarium spécial dans lequel on pouvait aussi glisser notre main pour que les poissons viennent grignoter nos peaux mortes, cela faisait des chatouilles.

Nous avons passé une si bonne journée que ce serait trop long de tout vous raconter... A vous d'aller découvrir l'Aquarium !

*La classe de CP-CE1*



## Les ateliers organisés avec Récréasciences le mardi 18 mars 2025 !



Les CE2-CM1 et les CM1-CM2 de l'école ont découvert au microscope l'invisible Biodiversité en étudiant au microscope les euglènes, les diatomées, les nématodes, les tardigrades et les rotifères. Un énorme rotifère a pu être filmé grâce la caméra spéciale incorporée au microscope. Un monde invisible qui maintenant nous semble plus familier ! Les microbes au quotidien ont également été démasqués !



Un rotifère en action : Il avale en permanence, une vraie pompe !

*Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2*

## Rentrée scolaire 2025 : pensez à inscrire votre enfant

Pour pré-inscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique.



## Le panneau indicateur de notre arboretum

Avec Mme le Maire de Saint-Jouvent, nous avons inauguré le panneau indicateur de notre Arboretum et de notre Aire terrestre éducative le lundi 17 Février 2025. C'est un premier panneau, une première pierre sur le chemin de l'apprentissage de la Nature et du respect de la biodiversité.

C'est Amandine M. qui avait gagné le concours de dessin au niveau de l'école de Saint-Jouvent, l'entreprise Malinvaud l'a fabriqué et les employés communaux ont conçu l'armature afin qu'il puisse être visible de chaque côté de la route.

Tous les ans, l'école élaborera des panneaux de différentes tailles pour présenter aux visiteurs de l'Arboretum les différentes espèces animales ou végétales observables.



Les CE2-CM1 et les CM1-CM2

## Nos premiers semis dans les jardinets de l'école

Ce mercredi 16 Avril, malgré le risque de gelées tardives, nous avons semé en poquet **des haricots nains Mangetout** Contender dans le jardinet Cycle III de l'école. Les 30 grains de haricots devraient permettre de produire chacun une centaine de grains soit un total de 3000 grains en tout. Nous laisserons mûrir les grains dans chaque gousse afin de les distribuer équitablement à tous les élèves de la classe qui pourront à leur tour semer chez eux ces grains de haricots récoltés. On apprend à l'école comment créer **nos propres semences** bio afin d'être moins dépendants de semences non reproductives du commerce. Les légumes que nous cultivons nous-mêmes n'ont pas besoin d'être transportés et ils sont souvent meilleurs.



Nous avons également appris à **fabriquer du compost**.

Demain, nous découvrirons, à l'arboretum, une plante sauvage de saison qui contient de la vitamine C, **la cardamine des prés** et nous parlerons également d'un oiseau qui porte le même nom qu'une plante, **le coucou**.



Amaury L. J. CM1

### Pénurie d'enseignant à Saint-Jouvent

**Le non-remplacement  
ça suffit !** **STOP**

#### En cas d'absence d'un enseignant, que dit la loi ?

Article L133-1 du code de l'Éducation : « *Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève, dans les conditions prévues aux articles L. 133-3 à L. 133-12.* »

Le manque de remplaçants est un fléau qui touche une grande majorité d'écoles de la Haute-Vienne. Depuis plusieurs années, cette situation tend à se multiplier dans le département sans qu'aucune amélioration sensible ne soit apportée. Ces difficultés sont liées à des choix budgétaires nationaux et académiques qui ne permettent pas le remplacement effectif et entier des enseignants absents.

Notre école n'a pas été épargnée et puis les 24 élèves de PS-MS de maternelle de l'école de Saint-Jouvent ont enchaîné les enseignants ou des jours de non remplacement : plus de 12 remplaçants se sont succédé depuis le 14 octobre 2024 et 20 jours sans remplacement ! La maîtresse initialement en poste étant absente depuis la rentrée, celle-ci avait été remplacée dès le 1<sup>er</sup> septembre, mais sa remplaçante a tenu jusqu'au 11 octobre, avant d'être, elle aussi, placée en arrêt maladie.

L'incapacité de l'Education Nationale à assurer la continuité du service perturbe gravement le fonctionnement de l'école. Les élèves ne peuvent pas travailler sereinement et prennent du retard dans leurs apprentissages. Les personnels présents voient leur charge de travail s'alourdir, les parents sont trop souvent sollicités pour garder leur enfant, la commune qui pallie cette carence par la mise en place de renforts de personnel voit ses dépenses augmenter et ses recettes de cantine et de garderie diminuer du fait de l'absence de certains enfants gardés par leurs parents.

La mobilisation de tous (enseignants, parents, directeur d'école, maire, députée) relayée par la presse (article dans le Populaire du 21 mars) a permis le retour à des conditions normales d'enseignement par la présence d'une remplaçante depuis le 24 mars dernier sans doute au détriment malheureusement d'une autre commune. La Municipalité tient à remercier tous ceux – enseignants, parents, personnel municipal - qui se sont investis pour permettre aux enfants de vivre au mieux cette période troublée.



Source : <https://idee-maitresse.fr/>



## Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

### LE CONTEXTE :

En Haute-Vienne, il existe environ 12 000 plans d'eau. Plus de 7000 ont une surface comprise entre 1 000 et 10 000 m<sup>2</sup>. Une grande majorité de ces étangs a été construite entre 1950 et 1980 pour un usage privé de pêche familiale. Le paysage local est également marqué par des grands étangs anciens (construits avant 1789).

Les usages des plans d'eau ont évolué au fil du temps, et aujourd'hui un certain nombre de ces retenues d'eau n'a plus d'usage et par conséquent n'est plus entretenu.

### FOCUS SUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE :



Un étang est un volume d'eau retenu par une chaussée en terre (parfois en pierre). Pour assurer une bonne rétention de l'eau, il est nécessaire de conserver la digue en bon état. Cet ouvrage est soumis à une forte pression de l'eau.

#### Comment conserver une chaussée en bon état ?

**Entretien la végétation** : une fauche (ou un broyage) par an suffit. Il est nécessaire d'éviter le développement des arbres :

- un arbre arraché par le vent peut entraîner une déstructuration de la chaussée, qui, soumise à la pression de l'eau, peut céder,
- lorsque l'arbre dépérit, les racines dans la chaussée favorisent la circulation de l'eau et l'érosion interne de l'ouvrage.

**Éviter les débordements** : les ouvrages de sécurité hydraulique doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, sans obstruction, et convenablement dimensionnés. Pour éviter un ravinement des terres de la digue, l'eau ne doit pas déborder sur la chaussée.

Les grilles du déversoir doivent être nettoyées pour éviter la montée du niveau d'eau

**Limiter la prolifération des ragondins** : ces rongeurs, espèces exotiques envahissantes, prolifèrent sur les étangs. Ils creusent leurs terriers à l'interface terre/eau, sur les berges et sur les digues. Ces réseaux fragilisent les ouvrages et constituent un risque pour la sécurité.

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Être propriétaire d'un étang, c'est s'assurer que la retenue d'eau ne constitue pas un danger pour les biens, les personnes et l'environnement. L'arrêté du 9 juin 2021 répertorie l'ensemble des critères à respecter.

Entretien un étang ne s'arrête pas au nettoyage de la chaussée. Il est nécessaire de réaliser des vidanges régulières pour éviter son envasement et gérer le cheptel piscicole présent.

En plus de la surverse de sécurité, des ouvrages doivent être présents pour éviter que le site ne perturbe le milieu récepteur (départ de sédiments pendant les vidanges, impact thermique lié au réchauffement de l'eau dans l'étang, ...).

Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus !

**A NOTER : avant toute intervention, il est nécessaire d'avoir un arrêté préfectoral et de le respecter !**

**SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE**

**38 avenue du Président Wilson – 87 700 AIXE-SUR-VIENNE**

☎ **05.55.70 .77.17** - ✉ **contact@syndicat-bassin-vienne.fr**

**www.syndicat-bassin-vienne.fr – www.ile-de-chailac.fr – www.aufi.ladelaglane.fr**



Chaussée, entretenue



Chaussée déstructurée par les ragondins

## Cadre de vie

### Qu'est-ce que le diagnostic territorial ?

*Une photographie du fonctionnement et des enjeux du territoire pour mieux éclairer les choix de demain.*

Première étape de l'élaboration du PLU, les élus et le bureau d'études Karthéo ont dressé un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques susceptibles d'être impactées par la mise en œuvre de la politique d'urbanisme : la démographie, l'habitat, la construction, les paysages, les milieux naturels et les corridors écologiques, l'agriculture, les entreprises, l'emploi, les équipements, les réseaux, etc. Ce premier travail a permis de dresser les principaux constats et enjeux du territoire.

## Révision du PLU

Notre commune a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La première étape, le diagnostic territorial, touche à sa fin et la deuxième phase, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débute.

### Avancée du PLU



### Le projet d'Aménagement et de Développement Durables

Nous abordons maintenant la deuxième phase de l'étude, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cet élément est la clé de voûte du document d'urbanisme. Il retranscrit l'ensemble des projets communaux pour le territoire sur les 10-15 prochaines années. En effet, le PLU a également pour objectif de prévoir, d'organiser et de planifier le développement du territoire. Nous devons anticiper les besoins de notre territoire. Ne pouvant pas connaître tous les projets privés en cours ou en réflexion, nous avons besoin de votre participation pour élaborer un document le plus exhaustif possible. Nous vous rappelons que vos projets devront être pris en compte dans le PLU pour être réalisables (ou du moins faciliter leur réalisation), même si ce document n'est pas figé pour les années à venir et qu'il pourra évoluer.

### A retenir !

Ainsi, si vous avez aujourd'hui des projets d'implantation d'activités artisanales, industrielles, de loisirs touristiques, de services ou encore de commerces, nous vous invitons à venir en mairie pour nous en parler (nature du projet, localisation...). Le fait de prendre en compte aujourd'hui un de vos projets dans le document d'urbanisme ne vous oblige en rien à le réaliser par la suite. Le but de la démarche est d'anticiper le développement futur du territoire.

Une **réunion publique** se tiendra **le 17 septembre 2025 à 18h00**, afin de présenter les enjeux du diagnostic territorial et le projet politique. D'ici là, vous pouvez faire remonter vos demandes et remarques dans le cahier de remarques et la boîte à idées déjà disponibles en mairie

## Des fleurs à Saint-Jouvent

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'installation d'un artisan-fleuriste au 28 rue des écoles à Saint-Jouvent. Désormais, il vous sera facile d'exprimer votre affection à toutes les occasions spéciales d'autant que Benoît Foucault assure la livraison !



## Canicule : Protégez-vous !



Dans le cadre du plan canicule, le niveau de veille saisonnière est activé automatiquement du 1<sup>er</sup> juin au 31 août de chaque année. Nous vous recommandons de vous inscrire sur le registre communal si vous résidez seul à domicile et êtes :

- âgé(e) de 65 ans et plus,
- âgé(e) de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail,
- adulte en situation de handicap,
- bénéficiaire d'une pension d'invalidité.

## Récital et théâtre

La municipalité vous propose deux soirées organisées à la salle polyvalente.

Le **samedi 24 mai à 20h30**, Yves-Jacques Quillard dit « Yos » proposera un spectacle de chansons françaises. Il vous fera découvrir ou redécouvrir les beaux textes des grands auteurs de la chanson française comme Reggiani, Ferrat, Escudéro, J. Clerc, Lama, Aznavour, Le Forestier, Renaud et bien d'autres ! *Source : <https://www.lamontagne.fr/>*

Une buvette tenue par l'association Gym' tonic. sera proposée à l'entracte.

Réservation au : 05 55 75 81 01  
ou [contact@saintjouvent.com](mailto:contact@saintjouvent.com)

Le **samedi 14 juin à 20h**, venez découvrir et rire avec " la Troupe des Canailles". La pièce vous transportera dans l'univers d'un collègue avec des professeurs loufoques, atypiques et surprenants.

Réservation obligatoire au : 05 55 75 81 01  
ou [contact@saintjouvent.com](mailto:contact@saintjouvent.com)

Pour ces deux soirées, l'entrée est à 7 € et gratuite jusqu'à 18 ans. Le paiement se fera par chèque ou en espèces.



## PÊLE-MÊLE

### FALCO devient FALCO-OTEIS

OTEIS a acquis l'entreprise FALCO. Fondée en 1989, Falco - dont le siège est à Neuvillas, est une société de **Conseil et Ingénierie** des process accompagnant les leaders de l'industrie depuis près de **35 ans** partout en France à travers **4 grands domaines d'expertise** :

- Ingénierie – Travaux neufs
- Maintenance – Grands arrêts
- Conformité réglementaire – Sécurisation
- Amélioration continue – Usine du future.

### Salon des Artistes

Comme chaque année, le Salon des Artistes aura lieu à l'entrée de l'automne. Le vernissage aura lieu le vendredi 26 septembre et ouvrira ses portes du **samedi 27 septembre à 14h30 au dimanche 5 octobre à 18h00**. De plus amples informations seront diffusées via Panneau Pocket et la lettre mensuelle. Les invités d'honneur seront Xavier Besson, sculpteur, et Michel Trouvat, dessinateur.

### Listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Dès vos 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale de la commune que vous avez indiquée lors de votre recensement citoyen. Cependant, si vous avez déménagé et que vous voulez voter dans votre nouvelle commune, vous devez vous inscrire auprès de votre nouvelle mairie.



Pour toutes vos démarches relatives aux listes électorales, rendez-vous sur le portail dédié aux élections :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

### Démarchage téléphonique

Aucun service de l'État (Anah, France Rénov', MaPrimeRénov'...) ne pratique le démarchage ni téléphonique ni en porte à porte. De nombreuses arnaques existent cependant !

Par ailleurs, depuis la loi du 24 juillet 2020, le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables. Ne vous engagez jamais suite à un appel de ce type, qui sera probablement frauduleux.

En cas d'appel frauduleux, signalez-le sur <https://signal.conso.gouv.fr/> Plus d'informations sur les fraudes et arnaques en rénovation énergétique sur le site <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/renovation-energetique-arnaques>

### PIMMS

#### (Point Information et Médiation Multi-Services)

de 9h30 à 11h30

sur le parking de la salle polyvalente,  
15 mai, 12 juin, 10 juillet, 4 septembre.



## ***La page de l'opposition \**** **UNIS POUR SAINT-JOUMENT**

Pour le dernier budget du mandat actuel, vos élus de l'opposition se sont encore abstenus.

Certes, les collectivités territoriales voient leur budget réduit, avec une augmentation des sommes ponctionnées par l'Etat sur leurs recettes. Cependant, et bien que nous comprenions l'évidence des économies demandées aux collectivités territoriales, nous ne soutenons pas ce budget communal à l'image de ceux des années précédentes (avec en particulier des charges de personnel non maîtrisées et récurrentes).



**NOS ESPACES VERTS, NOS FORETS**-Mieux connaître son territoire.

Les collectivités locales jouent un rôle central dans la préservation de la biodiversité. Acteurs majeurs des territoires, elles agissent au quotidien pour leur développement et pour le maintien d'un cadre de vie agréable pour ses habitants. Réaliser l'inventaire de la biodiversité de son territoire est une étape indispensable pour connaître les enjeux spécifiques de sa commune (espèces présentes, milieux d'intérêts, etc.) et donc mettre en place les actions de préservation et de valorisation adaptées.

Intégrer la biodiversité dans les projets communaux.

La biodiversité est présente partout, sous de nombreuses formes. Elle peut être remarquable car rare et menacée ou être ordinaire car commune dans nos territoires. Dans les 2 cas, elle est indispensable à l'équilibre du monde dans lequel nous vivons : elle fournit de nombreux services à l'Homme tels que la production de notre alimentation, de notre oxygène ou encore la dégradation de nos déchets organiques.

Les activités humaines impactent cette biodiversité et les actions des collectivités ont un rôle clé à l'échelle locale. En effet, l'entretien des espaces publics, la gestion de l'éclairage ou encore les choix d'urbanisme ont un impact plus ou moins important selon les décisions qui sont prises. Ainsi, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, le choix d'un matériel d'éclairage moins impactant ou la réduction de l'étalement urbain vont permettre de préserver la biodiversité de son territoire.

La commune de Saint-Jouvent a donc de nombreuses cartes en main pour préserver cette biodiversité qui fait la richesse de son territoire.

***Notre équipe reste à votre disposition et écoute pour tout sujet vous préoccupant.***

*\* Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

## Manifestations prévues de juin à septembre



<b>Dimanche 11 mai</b>	28 <sup>ème</sup> édition de la Jouvencienne, VTT et randonnée pédestre, organisée par le CLUB VTT
<b>Dimanche 18 mai</b>	Vide-grenier organisé par l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES
<b>Mardi 20 mai</b>	Assemblée générale de l'ACCA, à 19h00 à la salle polyvalente
<b>Samedi 24 mai</b>	Récital de chansons françaises par YOS, 20h30 salle polyvalente, organisé par la MAIRIE
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> juin</b>	Marché gourmand, circuits randonnée et VTT organisés par la MAIRIE et exposition par LES VIEILLES MECANIQUES
<b>Samedi 7 juin</b>	Repas dansant (paëlla) à 12h00 à la salle polyvalente, organisé par le COMITE DES FÊTES
<b>Samedi 14 juin</b>	Soirée théâtre à la salle polyvalente à 20h30, organisée par la MAIRIE
<b>Dimanche 15 juin</b>	Tournoi de football organisé par le CLUB de FOOTBALL
<b>Samedi 21 juin</b>	Randonnée pédestre organisée par l'ASSOCIATION le CRABE du PETIT ZEBRE—Inscription à partir de 8h30, départ à 10h00
<b>Dimanche 22 juin</b>	Match de football des anciens du club de SAINT-JOUVENT
<b>Vendredi 27 juin</b>	Fête des écoles organisée par l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES
<b>Samedi 28 juin</b>	Concours de pétanque féminin, organisé sur la journée par CHAMBOUL'TOUT
<b>Samedi 26 juillet</b>	Concours de pétanque interclubs, organisé par CHAMBOUL'TOUT
<b>Samedi 6 septembre</b>	Vide-grenier et exposition organisés par les VIEILLES MECANIQUES
<b>Vendredi 12 septembre</b>	Assemblée générale du CLUB DE RANDONNÉE
<b>Samedi 27 septembre</b>	Vide-grenier et fête foraine organisés par le COMITÉ DES FÊTES
<b>Ven. 26 septembre au dim. 5 octobre</b>	Salon des artistes à la salle polyvalente, organisé par LA MAIRIE